



FICHE DE SECURITE « BÉTON FRAIS »

Version du 10.12.2002

(selon A.R. du 11.01.93, tel que modifié en dernier lieu par l'A.R. du 11.07.01, et directive 91/155/CEE, telle que modifiée par les directives 93/112/CE et 2001/58/CE)

1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

1.1 Identification de la préparation

Cette fiche concerne tous les types de bétons et de mortiers frais qui utilisent le ciment comme liant. Ils sont désignés par « Béton frais » dans le présent document. Les bétons et mortiers secs et/ou durcis ne sont donc pas concernés par ce document.

1.2 Utilisations de la préparation

Le béton frais est très largement utilisé dans le secteur de la construction.

1.3 Identification de l'entreprise

Inter-Beton sa – Chaussée de la Hulpe 185,
1170 Bruxelles
02 678 33 00 - www.interbeton.be

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Centre anti-poisons — Tél. + 32 70 245 245

2 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Le béton frais contient les composants suivants:

	Gevaarsymbool	R-zinnen
Toujours :		
Ciment	X _i	37, 38, 41, 43
Granulats	-	-
Eau de gâchage	-	-
Eventuellement:		
Adjuvants	-	-
Additions	-	-

Un ciment est considéré comme irritant (Xi) pour la peau, les yeux et les voies respiratoires, en fonction de sa teneur en clinker : n°CAS 65997-15-1, n° EINECS 266-043-4. La fiche de données de sécurité du ciment est disponible sur demande. En général, la teneur en clinker d'un béton frais se situe entre 0,1% et 20% en masse. Il n'existe aucun granulats qui soit considéré comme « produit dangereux ». Il n'existe aucun effet négatif connu sur le plan de la santé ou de l'environnement qui soit provoqué par les ajouts éventuels. Les fiches de données de sécurité de ces produits, adjuvants ou additions, sont disponibles sur demande.

3 IDENTIFICATION VAN DE GEVAREN

Symbole de danger : X_i (préparation irritante)

3.1 Principaux dangers pour l'homme:

Le béton frais peut provoquer des lésions oculaires graves en cas de contact avec les yeux. Dès la mise en présence du ciment et de l'eau de gâchage, le béton frais présente un pH élevé : il peut dès lors irriter la peau en cas de contact prolongé. Un contact répété avec la peau peut entraîner une sensibilisation.

3.2 Principaux dangers pour l'environnement:

Le béton frais ne présente pas de risque particulier pour l'environnement

4 DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS A DONNER

Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes, voire plusieurs dizaines de minutes selon l'importance du contact. Consulter sans délai un spécialiste.
Contact avec la peau	Laver abondamment à l'eau. Retirer immédiatement les vêtements imprégnés de béton frais. Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les ongles, les vêtements, la montre, les chaussures, ...
Ingestion : (tout-à-fait exceptionnel)	En cas d'ingestion significative : Rincer la bouche abondamment à l'eau. Boire beaucoup d'eau ou de lait. Absorber du sucre. Ne pas faire vomir et consulter un médecin.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Le béton frais n'est pas inflammable. En cas d'incendie à proximité de béton frais, il n'y a pas de restriction quant aux moyens d'extinction à utiliser.

6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau. Porter des vêtements de protection et des gants appropriés lors de la mise en oeuvre du béton frais.
Précautions pour la protection de l'environnement	Eviter le déversement du béton frais dans les égouts et dans les eaux de surface.
Traitement ultérieur	Les restes de béton frais ou durci doivent être recueillis et évacués correctement et aussi rapidement que possible. Après durcissement, le béton peut être évacué comme déchet inerte ou concassé et réutilisé.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Eviter le contact avec les yeux et avec la peau. Le béton frais n'est pas stockable. Après durcissement, le béton devient un produit minéral inerte.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Valeurs limites d'exposition

Pas d'application

8.2 Mesures de contrôle de l'exposition

8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection des mains	Porter des gants de protection appropriés.
Protection des yeux	Maintenir une distance suffisante pour éviter les projections ; le cas échéant, porter des lunettes de protection.
Protection de la peau	Porter des vêtements adaptés au type de travail et qui protègent les zones susceptibles d'entrer en contact avec le béton frais.

8.2.2 Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Le béton frais ne présente pas de risque particulier pour l'environnement.

9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations générales

Aspect	Masse de consistance terre humide à fluide
Odeur	Inodore

9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH :	Basique (>7)
Point/intervalle d'ébullition :	Non applicable
Inflammabilité :	Le béton est ininflammable
Point d'éclair :	Non applicable
Dangers d'explosion :	Néant
Propriétés comburantes :	Néant
Pression de vapeur :	Non applicable
Masse volumique absolue :	Non applicable
Masse volumique apparente :	Généralement comprise entre 0,5 et 4 kg/dm ³ à 20°C
Solubilité dans l'eau :	Néant
Coefficient de partage : n-octanol/eau :	Non applicable
Viscosité :	Non applicable
Densité de vapeur :	Non applicable
Taux d'évaporation :	Non applicable

9.3 Autres données

Conductivité	Non applicable
Granulométrie	Au moins 95% des grains < 50 mm
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable
Point/intervalle de fusion	Non applicable

10 STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Non Applicable
Conditions à éviter :	Néant
Matières à éviter :	Néant
Produits de décomposition dangereux :	Néant

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Inhalation :	Non applicable
Ingestion :	Avaler du béton frais est très improbable. Cela peut irriter la bouche, l'oesophage et l'estomac.
Contact avec la peau :	L'exposition prolongée au béton frais sans protection adaptée peut provoquer une dermatite d'irritation, voire des brûlures. Chez certaines personnes, ces lésions peuvent précéder une allergie à certains éléments présents à l'état de traces dans le ciment (chrome hexavalent).
Contact avec les yeux :	Le béton frais peut provoquer une inflammation des paupières (blépharite), de la conjonctivite et des brûlures du globe oculaire.
Génotoxicité :	Néant
Cancérogénicité :	Néant
Mutagénicité :	Néant
Toxicité pour la reproduction :	Néant

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ecotoxicité	Néant
Mobilité	Néant
Persistance et dégradabilité	Les éléments composant le béton durci sont définitivement fixés et insolubles.
Potentiel de bio-accumulation	Néant
Effets nocifs divers	En cas de déversement accidentel dans le réseau d'égouttage, il peut se produire des obstructions. Une augmentation temporaire de la basicité de l'eau ou d'un environnement humide peut également survenir.

13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Les déchets de béton frais ou durci doivent être évacués correctement et aussi rapidement que possible. Après durcissement, le béton peut être éliminé comme déchet inerte ou réutilisé après concassage.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le béton frais n'est pas considéré comme produit dangereux par la réglementation en matière de transports.

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Symbole de danger	Xi (préparation irritante)
Phrases de risque (R)	R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
Conseils de prudence (S)	S 2: Conserver hors de portée des enfants S 24/25: Eviter le contact avec la peau et les yeux S 26: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste S 36/37: Porter un vêtement de protection et des gants appropriés

16 AUTRES INFORMATIONS

Le béton frais durcit quelques heures après production.

Donnés de bonne foi, les renseignements contenus dans la présente fiche sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au béton. En aucun cas, ces informations ne peuvent être prises comme des garanties de qualité. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuels encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Il est en tout état de cause de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer les mesures de sécurité appropriées et d'appliquer l'ensemble des textes et dispositions réglementant son activité. Les prescriptions mentionnées dans cette fiche ont pour but d'aider l'utilisateur à remplir au mieux les obligations qui lui incombent. Les recommandations énumérées ne peuvent être considérées comme exhaustives.



Dit document is eveneens beschikbaar in het Nederlands.